

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/09/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Date de convocation : 19/09/2023

Date d'affichage : 28/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

**Présents :** AMBERT Philippe, CAILLET Alain, JACQUET Patrice, LATTES Denis, LECLERE-KLEITZ Stéphanie, MARTY Violaine, REGI Fabienne, VIALA Didier.

**Absents excusés :** BARTHAS Sylvie, VIDAL Michel

**Absent :** CLOUP Philippe

**Secrétaire :** LATTES Denis

**Quorum :** 6

### Ordre du jour

- ✓ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12/04/2023
- ✓ Modification des modalités d'encaissement au café « Chez Suzette » (caisse enregistreuse) et nomination des mandataires
- ✓ Questions diverses

Monsieur le maire remercie Monsieur Jacques VIALA, architecte, de sa présence.

✓ **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 12/04/2023**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de la dernière séance.

✓ **Modification des modalités d'encaissement au café « Chez Suzette » (caisse enregistreuse) et nomination des mandataires**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre à jour la liste des produits proposés à la vente pour la régie communale « chez Suzette », afin de rajouter les glaces, viennoiseries et cocktails.

Le Maire propose aux membres de l'Assemblée de fixer les tarifs des produits vendus au débit de boissons communal de 4<sup>ème</sup> catégorie « Chez Suzette », situé Route d'Hauterive 81100 LABOULBENE à partir du 28/09/2023, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>BOISSONS SANS ALCOOL</b>		<b>BOISSONS ALCOOLISEES</b>				<b>DIVERS</b>	
<b>BOISSONS DU 1<sup>ER</sup> GROUPE</b>	<b>Prix de vente TTC</b>	<b>BOISSONS DU 3EME GROUPE</b>	<b>Prix de vente TTC</b>	<b>BOISSONS DU 5EME GROUPE</b>	<b>Prix de vente TTC</b>	<b>PRODUIT</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
COCA-COLA VERRE/BOITE	2,00 €	VERRE DE VIN BLANC/ROUGE/R OSE	2,00 €	RICARD	2,00 €	GLACE INDIVIDUELLE	1 €
		BOUTEILLE DE VIN DE 75CL BLANC/ROUGE/R OSE	10,00 €			VIENNOISERIE	1 €
LIPTON ICE TEA	2,00 €	BIERE VERRE	2,00 €	WHISKY CLAN CAMPBELL	2,00 €	COCKTAIL	5 €
ORANGINA VERRE/BOITE	2,00 €	MUSCAT	2,00 €				

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/09/2023

PERRIER VERRE/BOITE	2,00 €	MARTINI ROUGE OU BLANC	2,00 €			
SIROP DE GRENADINE/C ITRON/MENT HE/ORGEAT/P ECHE	2,00 €	SUZE	2,00 €			
JUS DE FRUITS	2,00 €	GET 27	2,00 €			
EAU PLATE	1,00 €	DESPERADOS	4,00 €			
PURE LIFE 50 CL						
THE/INFUSION /CHOCOLAT	1,00 €	BOUTEILLE DE 1L RICARD/70 CL WHISKY CLAN CAMPBELL	50,00 €			
CAFE SENSEO	1,00 €					

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve, à partir du 28/09/2023, les tarifs des produits vendus au débit de boissons « Chez Suzette », tels que fixés dans le tableau ci-dessus.
- dit que l'encaissement des ventes se fera en numéraire (billet et monnaie) déposées à la Banque Postale par le régisseur de recettes titulaire ou le(s) régisseur(s) suppléant(s).
- **dit qu'un ticket de caisse émis par caisse enregistreuse sera remis immédiatement à la partie versante comme justificatif de paiement pour chaque vente.**
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### (Délibération n°2023/12)

- Le Maire propose de rajouter un mandataire suppléant pour faciliter au régisseur le dépôt des espèces à La Poste. Mme REGI se propose. Un arrêté modificatif de nomination des régisseurs sera pris par le Maire.
- Le Maire expose qu'il est nécessaire de nommer des mandataires pour tenir la caisse enregistreuse : M. Michel VIDAL, Mme Josiane VIDAL, Mme Stéphanie LECLERE-KLEITZ se proposent, en plus des 3 régisseurs qui sont de fait autorisés à tenir la caisse. Un Arrêté sera pris par le Maire.

### ✓ Questions diverses

- **Permis de construire pour le nouveau café** : le Maire a assisté à la réunion de la sous-commission de sécurité le 07/09 pour présenter le projet. La réunion s'est bien passée, il faudra juste modifier une porte. Concernant le permis de construire, le SPANC préconise une installation dimensionnée pour un établissement type restaurant. Le Maire contactera M. LEROUX, responsable du SPANC pour demander une installation pour un simple café.
- **Marché public pour le nouveau café** : M. VIALA, architecte dit qu'il y a eu très peu d'offres. Sur les 6 lots du marché, seuls les lots n°1,2 et 3 ont été candidatés. Il présente un examen des offres.

Pour le lot n°1-Gros œuvre : une seule offre de l'entreprise Plâtrerie Maçonnerie Agencement (PMA) d'un montant de 56 254.66 € HT. Le devis est étudié en détail, il est très élevé et il y a des incohérences. Pour ces raisons, le Conseil municipal déclare le lot infructueux. Une procédure adaptée sera conduite.

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/09/2023

Pour le lot n°2- Menuiseries extérieures aluminium : une seule offre de l'entreprise BERTR'ALU. Le sas d'entrée de la mairie et les volets du café sont inclus. Le devis est moins élevé que l'estimatif du coût des travaux réalisé par M. VIALA. Il s'agit de la seule candidature pour ce lot et l'entreprise est connue et ses réalisations très correctes. Pour ces raisons, le Conseil municipal retient l'offre de BERTR'ALU d'un montant de 78 344.02 € HT pour le lot n°2.

Pour le lot n°3-Plâtrerie/Isolation : Trois offres ont été reçues (toutes prévoient une isolation phonique par les dalles du plafond) :

- SARL TRUJILLO : 14 943.97 € HT
- Entreprise Jacky MASSOUTIER et fils : 11000 € HT
- PMA : 8 319.69 € HT

Après étude des offres, le Conseil municipal retient celle de l'entreprise PMA et décide d'engager une procédure adaptée (consultation de plusieurs entreprises) pour les lots n°1, 4, 5 et 6.

M. VIALA, architecte reviendra vers nous semaine prochaine.

- **Café « chez Suzette »** : pour la prochaine ouverture du café le 08/10, le Conseil souhaite organiser une soirée moules-frites avec le traiteur Ba Pla Truck et avec une animation musicale par Frédéric AGAR ou Rémy VIDAL. Il faudra faire une commande de boissons auprès de ROUMIEU. Certains participants du dernier café se sont plaints que la musique était trop forte.
- **Camion « Pizza Comtoise »** : la gérante souhaite reprendre son activité et demande si elle peut revenir. Le Conseil propose qu'elle revienne le mardi soir à l'essai jusqu'à la fin de l'année (pour voir si les habitants sont satisfaits) et au café, de temps en temps.
- **Demande de mise à disposition de la salle des fêtes** : le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par M. PAUZIES pour louer la salle en vue de donner des cours de sport et remise en forme. Le Conseil rejette cette demande au motif qu'il y a déjà des cours de gym organisés une fois par semaine à la salle et que la salle ne dispose pas du matériel nécessaire et paraît inadaptée.
- **Chaises** : une chaise de la salle des fêtes a été cassée lors d'une location. Le Conseil autorise le Maire a demander des devis lors du Congrès des Maires pour l'achat de chaises pour la salle des fêtes.
- **Don d'un billard** : M. LEMAIRE, habitant de Montpinier propose de céder gratuitement à la commune de LABOULBENE, un billard qui pourrait être installé au nouveau café. Les conseillers accueillent TR7S favorablement ce geste de générosité et iront le récupérer.
- **Amicale Bouliste Montfa-St jean de Vals-Peyregoux-Laboulbène** : le club demande s'il est possible de réserver la salle des fêtes pour organiser un loto. La date sera communiquée ultérieurement. Le Conseil est d'accord, la salle sera mise à disposition gratuitement, comme pour toute association de la commune.
- **Aménagement de la place de la Mairie** : la réception des travaux se fera le 5 octobre à 18h. La jardinière a été livrée (pour rappel, elle est offerte par l'entreprise GUINTOLI par en compensation des malfaçons sur le béton désactivé réalisé devant la Mairie).
- **Végétalisation du parking de la Mairie/salle des fêtes** : il conviendrait de prendre contact avec un paysagiste ou autre professionnel pour avoir un chiffrage et une vision d'ensemble de ce qui pourrait être fait. L'entreprise POUSTHOMIS sera contactée.
- **Eclairage public** : plusieurs points lumineux ne fonctionnent pas (dont un à La Bodonié). L'entreprise MARIGO sera contactée. Le maire n'a toujours pas de retour du SDET concernant le raccordement de l'Allée des Treize Vents, il relancera M. PEREZ

Suivent les signatures :

Le Maire,  
Didier VIALA

Le secrétaire de séance  
Denis LATTES